

GARANTIES ET POLITIQUES DE RESPONSABILITÉ DES BPD: POINTS FORTS ET LIMITES

Sous la pression de la société civile, les principales BPD ont élaboré des règles environnementales et sociales qui s'appliquent à leurs investissements dans des projets. Sur le papier, ces règles ou principes offrent d'importantes protections aux communautés et aux zones naturelles touchées par le financement de projets. En outre, de nombreux BPD ont mis en place des politiques en matière de transparence, de responsabilité et de participation. Ces garanties, leur

application obligatoire dans les activités des BPD, la supervision et le contrôle des BPD pour garantir leur application, et la disponibilité de mécanismes de responsabilité et de réclamation pour les communautés lorsque les garanties ne sont pas respectées sont considérés comme des éléments qui distinguent les BPD des entreprises privées.⁸³ Cette section décrit les forces et les faiblesses des garanties des BPD.



Action des peuples autochtones lors de la COP 23 en Egypte
Crédit : Kiara Worth / UN Climate Change (via Flickr)

POINTS FORTS

PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Lorsqu'elles sont appliquées avec rigueur, les garanties des BPD et la supervision des spécialistes sociaux et environnementaux des BPD peuvent faire la différence entre la destruction d'un habitat essentiel, la sécurité ou l'instabilité d'un barrage, le détournement d'une route autour de communautés locales ou leur déplacement, le respect des droits des patient.e.s, le respect des syndicats ou le recours au travail des enfants, ou encore

l'inclusion ou l'exclusion des ménages dirigés par des femmes dans un programme d'aide publique. De cette manière, les garanties peuvent avoir pour effet de rehausser les normes environnementales et sociales des projets financés par les BPD et peuvent contribuer à prévenir ou à atténuer certains des pires impacts sociaux et environnementaux.⁸⁴



Un barrage routier communautaire près de la mine de cuivre de Las Bambas au Pérou
Crédit : CooperAcción

TRANSPARENCE ET PARTICIPATION

En principe, les garanties favorisent une plus grande transparence et une meilleure participation. Lorsqu'elles sont respectées, les garanties peuvent permettre aux communautés et aux groupes d'accéder à l'information, de faire part de leurs préoccupations et de faire pression sur les acteurs du développement pour défendre leurs droits. Toutes les grandes organisations multilatérales, par exemple, exigent un certain degré de divulgation et de consultation concernant les incidences environnementales et sociales (pour les investissements directs dans des projets). Les sauvegardes peuvent également servir

de point d'ancrage pour exiger l'accès à l'information sur les activités de développement des gouvernements ou des entreprises. Dans certains contextes où l'espace de la société civile est restreint, les BPD ont été utiles pour soutenir l'engagement de la société civile et créer un espace de participation civique. Par exemple, le processus du cadre de partenariat national de la Banque mondiale a été utilisé par des groupes de la société civile dans la région MENA pour ouvrir un espace aux citoyens, afin qu'ils et elles puissent au moins exprimer leurs préoccupations concernant les plans de développement du gouvernement.

RESPONSABILITÉ

Beaucoup de BPD disposent de mécanismes de responsabilité et de réclamation pour traiter les plaintes lorsque les politiques de sauvegarde ne sont pas respectées. Ces mécanismes sont particulièrement importants, car la plupart des BPD qui travaillent au niveau international ne peuvent pas être poursuivies en justice pour l'impact de leurs projets. Les mécanismes de responsabilité peuvent constituer un processus utile de médiation entre les communautés et les entreprises ou les gouvernements. Ils peuvent être utilisés pour

attirer l'attention nationale/internationale sur les griefs, les propositions nuisibles ou les pratiques injustes d'un gouvernement, d'une entreprise ou d'un secteur industriel. Ils peuvent également contribuer à faire pression sur les entreprises et les gouvernements pour qu'ils réagissent. Dans certains cas, elles peuvent conduire à des améliorations concrètes dans la vie des gens, comme l'[indemnisation](#) de communautés déplacées ou l'annulation d'un projet préjudiciable.⁸⁵

LIMITES

Malheureusement, comme cela est décrit ci-dessous, il subsiste d'importantes limitations dans la portée et la mise en œuvre des garanties environnementales et sociales des BPD, ainsi que des lacunes dans d'autres politiques et pratiques liées à la transparence, à la responsabilité et à la participation.

UNE GRANDE PARTIE DES TRAVAUX DES BPD EST EXCLUE DES MESURES DE SAUVEGARDE

Les sauvegardes des BPD ne couvrent principalement que les prises de participation directes ou les prêts des banques. Les garanties ne s'appliquent pas à une grande partie du portefeuille de travail des BPD, y compris les prêts à des fins de politiques ou l'assistance technique.⁸⁶

FAIBLE MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES

La mise en œuvre et l'application des garanties des BPD sont faibles et font souvent cruellement défaut.⁸⁷ Malgré de solides politiques de soutien à la participation sur le papier, les communautés sont souvent incapables d'influencer le processus décisionnel des BPD. Les consultations et la participation deviennent des cases à cocher, sans possibilité de modifier réellement les projets. Le droit au CLPE des populations autochtones n'est souvent pas respecté.



LES NORMES DE PERFORMANCE DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE NE PROTÈGENT PAS LES DROITS DES TRAVAILLEUR.EUSE.S DE L'HÔTELLERIE DANS L'ENSEMBLE DE SON PORTEFEUILLE

Après un engagement de cinq ans dans le financement de l'industrie hôtelière par le Groupe de la Banque mondiale, l'Union internationale des travailleur.euse.s de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA), la fédération syndicale mondiale du secteur hôtelier, et des groupes alliés ont documenté des manquements à la diligence raisonnable et des violations des mesures de sauvegarde concernant 50 hôtels dans 12 pays recevant un financement de

la banque. Malgré les protections des droits des travailleur.euse.s dans les normes de performance de la SFI, plusieurs dirigeant.e.s syndicales et syndicaux ont été licencié.e.s à titre de représailles, des efforts ont été déployés pour intimider les travailleur.euse.s qui s'organisent, des licenciements massifs de travailleur.euse.s ont eu lieu de manière abrupte et les lieux de travail n'étaient pas sûrs, entre autres violations des garanties et de la législation nationale.⁸⁸

Sur le papier, les grandes BPD ont des politiques de tolérance zéro en matière de représailles.⁸⁹ Mais dans de nombreux pays et contextes, les personnes qui s'expriment sur les projets de développement font l'objet d'attaques. Les BPD ne parviennent pas à mettre en œuvre des processus de diligence raisonnable pour évaluer et prévenir les risques de représailles lorsqu'elles

soutiennent des projets dans de tels contextes, ni à faire face aux représailles lorsqu'elles se produisent. Le manque de mise en œuvre est particulièrement vrai pour les investissements des BPD par le biais d'intermédiaires financiers. Dans ces cas, les sauvegardes et autres politiques environnementales et sociales s'appliquent, mais sont rarement mises en œuvre.

LES RECOURS RESTENT RARES

Lorsque les projets ne respectent pas les mesures de sauvegarde, les communautés obtiennent rarement réparation pour les dommages causés par le projet. Parfois, les BPD quittent des projets dont les mesures de protection ne sont pas respectées, mais cela peut également être préjudiciable.⁹⁰ Les BPD peuvent se retirer de projets sans aucune procédure publique,

supprimant ainsi les garanties de protection qu'elles avaient mises en place en coulisses. Elles ne rendent pas non plus compte de la manière dont leur investissement a fait avancer [un projet préjudiciable](#) qui n'aurait peut-être pas vu le jour sans leur soutien.⁹¹

LACUNES EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ

De même, les [processus de responsabilisation](#) des BPD sont limités en ce sens qu'ils ne peuvent pas contraindre à l'action ou exiger une réparation et une justice suffisantes, et qu'ils peuvent être assortis d'exigences restrictives en matière d'admissibilité ou être lents à formuler des recommandations.⁹² Il convient de noter que la société civile fait quelques progrès en matière de recours, notamment en ce qui concerne les mécanismes de réclamation, qui ont pour

rôle de recommander des mesures correctives pour les [préjudices causés par](#) la violation des politiques des "banques hôtes",⁹³ et en ce qui concerne les BPD elles-mêmes, de formaliser leur [approche en matière de recours](#).⁹⁴ Toutefois, les progrès des BPD dans ce domaine restent lents.

DE NOMBREUSES BPD RESTENT ASSEZ OPAQUES

Malgré les politiques de transparence et de divulgation, la plupart des BPD sont loin de respecter le droit à l'information des communautés. De nombreuses BPD chinoises empêchent contractuellement les emprunteurs de divulguer des informations.⁹⁵ Si la plupart des BMD multilatérales ont des politiques d'accès à l'information et de divulgation, les exceptions sont omniprésentes et la mise en œuvre des politiques de divulgation peut être très irrégulière. Souvent, les

citoyen.ne.s ne peuvent même pas voir les contrats par lesquels leurs gouvernements s'endettent auprès des banques multilatérales de développement. En outre, [les informations sur les projets](#) sont rarement mises à jour, manquent souvent de détails essentiels, sont trop [techniques](#) et ne sont pas disponibles dans les langues locales.⁹⁶

DILUTION DES GARANTIES

De nombreux clients des BPD et d'autres institutions font pression pour une flexibilisation encore plus grande des normes existantes. En conséquence, ces dernières années, de nombreuses politiques de sauvegarde ont été encore diluées, en se concentrant sur des principes (plutôt que sur des exigences précises et des conséquences en cas de non-respect), en permettant l'approbation de projets par le biais de plans

de gestion environnementale et sociale sans procéder à des évaluations environnementales et sociales rigoureuses, et en confiant aux [pays emprunteurs et aux entreprises](#) (ainsi qu'à leurs propres systèmes) une plus grande responsabilité dans la détermination et la mise en œuvre des sauvegardes.⁹⁷

LES GARANTIES NE REMPLACENT PAS LE DROIT INTERNATIONAL EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

Étant donné que les BPD appartiennent à des États, elles devraient agir comme détentrices d'obligations au sein du système international des droits humains. Pourtant, de nombreuses grandes BPD multilatérales n'acceptent pas que le [système juridique international des droits humains](#) s'applique à eux.⁹⁸ Elles justifient cela en partie en disant qu'elles ont leurs propres garanties environnementales et sociales. Dans la pratique, cependant, ces garanties ne correspondent pas à une approche du développement fondée sur les droits humains. Elles constituent une réponse commerciale ou économique inadéquate, qui est

ensuite légitimée par l'incroyable pouvoir normatif des BPD.

En outre, lorsque les normes des BPD sont utilisées comme référence, d'autres normes plus solides peuvent être affaiblies. Par exemple, l'OCDE s'est appuyée sur les normes de performance de la SFI comme référence, plutôt que sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, plus robustes, qui incluent également la responsabilité de fournir un recours et qui reflètent mieux le [droit international en matière de droits humains](#).⁹⁹



Manifestation contre la mine de Yanacocha au Pérou
Crédit : Earthrights International (EI)